

Fiche d'inscription 2023-2024

Chœur International Hugues Reiner

Répétitions le mercredi 19h15-21h30 Temple de Passy, 19 rue Cortambert 75016 Paris (Métro : rue de la Pompe ou Trocadéro)

Nom : Prénom : photo d'identité pour les nouveaux membres

Date de naissance : Téléphone :

Profession (si retraité(e), indiquer R, puis la dernière profession exercée) :

Adresse mail :

Adresse postale :

Pupitre : Soprano 1 Alto 1 Ténor 1 Basse 1

Soprano 2 Alto 2 Ténor 2 Basse 2

Pour les personnes imposables, voir mécanisme de défiscalisation en page 2.

Cotisation annuelle à acquitter lors de l'inscription : 220€.

Tarif préférentiel : 10€ pour les étudiant(e)s. Nous consulter au 07 78 00 78 38 en cas de difficulté (chômage, handicap...)

- paiement unique : chèque n°

- espèces uniquement à l'accueil du Temple

- virement sur compte du Chœur Crédit Mutuel FR76 1027 8060 1000 0207 2080 175

(envoyer fiche scannée sur notre mail choeurhuguesreiner2@gmail.com)

- paiement échelonné :

. de juin à septembre 23 chèque de 73 € n°

. décembre 23 chèque de 73 € n°

. avril 24 chèque de 74 € n°

chèques à envoyer avec fiche complétée à Chœur Hugues Reiner – trésorier René Goudal 11 rue de la Clé des Champs 50700 Valognes

Les partitions sont à la charge des choristes.

Les statuts de l'association « Chœur Hugues Reiner » sont disponibles sur le site www.choeurhuguesreiner.fr

Par la signature de ce présent document :

- Je m'engage à préparer les œuvres en amont des répétitions.
- Je cède à l'association "Chœur Hugues REINER" sans limitation aucune, les droits sur l'exploitation d'enregistrements sonores ou audiovisuels faits dans le cadre des activités de la chorale sur tous supports (CD, DVD, site internet...)
- J'autorise à titre gratuit, l'association "Chœur Hugues REINER" à prendre ou faire prendre des photos me mettant en scène à l'occasion de concerts, prestations audios ou vidéos, ou répétitions de la chorale, à reproduire et diffuser ces

photos pour l'élaboration, l'illustration de support de communication ainsi que celles publiées dans la presse. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos ne devront pas porter atteinte à ma réputation.

A : Date :
 Signature
 Choriste
 précédée de la mention « Lu et approuvé » :

**POUR SOUTENIR LE CHŒUR : TABLEAU POUR LA DEFISCALISATION,
 VOIR L'EFFET DE LEVIER TRES IMPORTANT DANS LES 2 DERNIERES
 LIGNES. (NB : ligne sur fond jaune = montant à payer en fonction du don choisi)**

Je fais un don de : (et je recevrai un reçu fiscal de ce montant)	50,00 €	100,00 €	150,00 €	200,00 €	260,00 €	300,00 €	500,00 €
J'ai droit à une réduction de ma cotisation de 25% du montant du don (plafonné à 65€ par an)	-12,50 €	-25,00 €	-37,50 €	-50,00 €	-65,00 €	-65,00 €	-65,00 €
la cotisation réduite devient donc :	207,50 €	195,00 €	182,50 €	170,00 €	155,00 €	155,00 €	155,00 €
Je verse donc au Chœur : 220€ de cotisation - le montant de ma réduction + mon don)	257,50 €	295,00 €	332,50 €	370,00 €	415,00 €	455,00 €	655,00 €
Mais, comme j'ai une réduction d'impôts égale aux 2/3 de mon don, soit :	-33,00 €	-66,00 €	-99,00 €	-132,00 €	-171,60 €	-198,00 €	-330,00 €
En réalité, la somme de mon don et de ma cotisation est de :	224,50 €	229,00 €	233,50 €	238,00 €	243,40 €	257,00 €	325,00 €
Donc, un don de :	50,00 €	100,00 €	150,00 €	200,00 €	260,00 €	300,00 €	500,00 €
Me coûte en réalité :	4,50 €	9,00 €	13,50 €	18,00 €	23,40 €	37,00 €	105,00 €